

Comme c'est là tout le montant des ressources nouvelles et que ces ressources ne pouvaient provenir que du portefeuille (il est déjà tenu compte dans les chiffres ci-dessus des \$63,705 encaissés sur les prêts à demande) nous avons la certitude qu'il n'a pas produit davantage.

Il nous est d'ailleurs aisé de retrouver la somme de \$452,822 diminuée du portefeuille :

Sommes encaissées (maximum) \$346,250

Virements aux comptes suivants :

Créances en souffrance.....	20,763
Hypothèques.....	2,345
Autres créances.....	82,053

\$451,411

Perte d'actif comme ci-dessus... 2,012

\$453,423

Diminution au compte *immeu-
bles* 600

Diminution du portefeuille..... \$452,823

L'écart de \$1.00 provient de centins qui sont négligés dans le rapport des banques publié par le gouvernement.

Nous pourrions donner une nouvelle preuve de ces chiffres en transformant en opérations de caisse les diminutions et les augmentations du bilan, ce serait allonger inutilement cet article. Nous avons fait cette contre-épreuve et nous avons obtenu des résultats absolument identiques.

Donc, la somme maximum des réalisations du portefeuille n'est pas supérieure à \$346,250, mais elle peut être et doit être d'un chiffre sensiblement inférieur.

Dans les augmentations de l'actif immédiatement réalisable, nous en relevons une de \$129,710 au chapitre des *Débetures de Municipalités*.

Il n'est guère admissible que la banque Jacques Cartier ait acheté des Débetures dans la situation où elle se trouve. Elle a, dans les circonstances présentes, un intérêt majeur à fortifier son encaisse liquide

et nous ne pouvons guère voir dans cette augmentation qu'un autre virement de compte.

Ce virement proviendrait alors du portefeuille qui n'aurait donné, comme encaissement qu'une somme de \$216,540 au lieu de \$346,250.

Dans ce cas, les collections auraient été très maigres. Nous aimons mieux croire que, contre toute vraisemblance, la banque a encaissé \$346,250 et qu'elle a acheté pour \$129,710 de débetures. Une assurance de la part des Directeurs à ce sujet serait évidemment agréable aux déposants.

Puisque nous parlons des Directeurs, c'est le moment de dire qu'ils étaient endettés envers la banque de \$143,924 au jour de la suspension de paiements et qu'au dernier bilan ils n'avaient encore rien payé puisqu'ils devaient \$328 de plus, en tout \$144,252.

Nous avons fait observer plus haut que le passif de la banque avait diminué de \$275,962. La circulation entre dans ce chiffre pour \$246,985, les dépôts du public à demande pour \$13,519 et les dépôts remboursables après avis pour \$4887. Pour ces deux dernières sommes, il s'agit sans doute de comptes compensés.

En résumé, la banque Jacques Cartier, d'après le rapport de sa situation au 31 août, était redevable de \$3,397,507 envers le public et elle avait, pour rencontrer ce montant, un actif aisément réalisable de \$1,112,416. De sorte que, pour ouvrir ses portes sans crainte d'avoir à les refermer immédiatement, elle aurait dû avoir la signature de déposants représentant un montant de \$2,300,000 au bas mot.

On lisait dans *La Presse* de mardi soir les lignes suivantes qui répondent aux rumeurs auxquelles nous avons déjà fait allusion :

" Notre représentant s'est enquis, ce matin, du bien fondé de certaine ru-